



GUIDE DES DÉCHETS COMMERÇANTS, ARTISANS, ADMINISTRATION

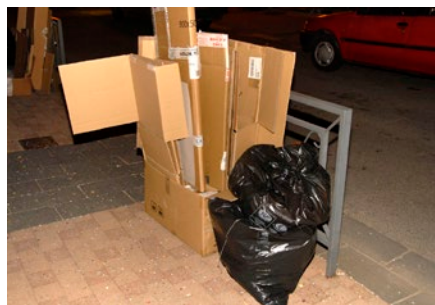
Quoi? - Quand? - Comment?



Afin de se mettre en conformité avec les dispositions du règlement de collecte des déchets ménagers, et afin de faciliter le travail des équipes de collecte, il est recommandé de séparer clairement les déchets recyclables des autres déchets.

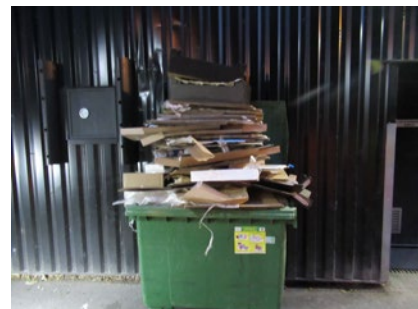
- ✓ Plier et aplatir les cartons en les séparant distinctement des autres déchets.
- ✓ Si le volume est supérieur à 0.5m³(voir photo), prévoir la présentation dans un bac à déchets
- ✓ Si le volume est supérieur à 4m³, prévoir le dépôt en déchèterie ou une prestation spécifique
- ✓ Utiliser des sacs poubelles pour tous les autres déchets (films en plastique, cintres, etc)
- ✓ Dépôt devant le commerce producteur et non en point de rassemblement ni à l'arrière du magasin

Renseignements SITCOM 02.33.36.13.60
sitcom@sitcom-argentan.fr
www.sitcom-argentan.fr



NON

NON



ACCÈS GRATUIT POUR LES CARTONS À LA DÉCHÈTERIE D'ARGENTAN
DU LUNDI AU SAMEDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H